

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2014

---

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA  
JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 1952)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL23

présenté par  
Mme Capdevielle, rapporteure

-----

### ARTICLE 8

A l'alinéa 15, substituer aux mots : ",en application du présent code, il est prévu" les mots : "le présent code prévoit".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.